

Délibérations du Conseil Municipal du 16 juin 2020

Le 16 juin 2020 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Multifonctions sous la présidence de M. MINIER Vincent.

Présents : 19

Vincent MINIER : Maire

Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. MONREAL Antoine : Adjoints
Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph, Mme COLIN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAUT Michel, Mme CHATTON Valérie, M. JAFFRO Gérald, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger : conseillers municipaux

Absents : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 11/06/2020

Mme JAUNY Manuela prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n°4 afin d'évoquer l'avenant EUROVIA pour le marché en cours place de l'Eglise. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2020-33 :

Renouvellement des délégués aux syndicats intercommunaux

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés portant création des structures suivantes : SMICTOM ; Syndicat Mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine, Association du Pays des Vallons de Vilaine ; Syndicat Départemental d'Electricité 35 (SDE35) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « Les Bruyères »

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués de ces structures,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à l'élection des délégués,

SMICTOM :

1 titulaire : Vincent MINIER

1 suppléant : Yann LAURENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délégués désignés.

Syndicat Mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine et Association du Pays des Vallons de Vilaine :

2 titulaires : Hervé BOVI, Christèle GOUR

2 suppléants : Louis MONREAL, Valérie CHATTON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délégués désignés.

Syndicat Départemental d'Electricité (SDE35) :

1 titulaire : Yann LAURENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délégués désignés.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « Les Bruyères » :

1 titulaire : Louis MONREAL

1 suppléant : Valérie CHATTON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délégués désignés.

2020-34 :

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de mandater le Maire pour adresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du CGI.

2020-35 :

Proposition de membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

L'article 1650 du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique (FPU), d'une commission intercommunale des impôts directs. Afin d'instituer cette commission (CIID), la communauté de communes Moyenne Vilaine et Semnon doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose le nom d'un professionnel : M. Patrick DENIGOT.

2020-36 :

Marché « Redynamisation du centre-bourg - place de l'Eglise et rue des Calvaires » - Lot 1 VOIRIE, avenant n°1 avec l'entreprise EUROVIA

Sur décision du maître d'ouvrage, le présent avenant a pour objet de compléter les prestations prévues au marché initial. A savoir, à titre non exhaustif, prolonger l'enrobé à partir du café associatif jusqu'à la salle de sports, poser des pavés engazonnés en lieu et place de la terre pierre prévue Rue des Calvaires, prolonger les trottoirs, rajouter un lampadaire ...

Considérant la délibération n°2019-56 en date du 18 décembre 2019, attribuant le lot 1 - Voirie du marché « Redynamisation du centre-bourg – place de l'Eglise et rue des Calvaires » à l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 347 353 € ;

Considérant le montant du devis d'EUROVIA, récapitulant les modifications choisies pour 30 000 € HT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 du marché de travaux de « Redynamisation du centre-bourg - place de l'Eglise et rue des Calvaires » pour le lot 1 attribué à l'entreprise EUROVIA ;
- DIT que le nouveau montant du lot 1 du marché s'élève à 377 353 € HT, soit 452 823,60 € TTC ;

QUESTIONS DIVERSES

*** Commissions BPLC : Conseillers municipaux souhaitant s'investir dans les commissions suivantes :**

- 1/ Développement économique – Artisanat – Commerce -Agriculture
- André LEFAIX et Joseph SIMONNEAUX
- 2/ Gestion du patrimoine communautaire – Travaux
- Pas de candidat
- 3/ Action sociale – Emploi
- Pas de candidat
- 4/ Jeunesse – Sport
- Isabelle TRICOIRE et Christèle GOUR
- 5/ Finances – Ressources Humaines
- Pas de candidat
- 6/ Culture – Tourisme - Animation du patrimoine culturel et naturel
- Hervé BOVI
- 7/ Développement du numérique – Communication
- Manuela JAUNY
- 8/ Petite enfance – Enfance
- Nathalie BUREL et Christèle GOUR
- 9/ PLUI - Habitat – Mobilités
- Yann LAURENT
- 10/ Environnement – Développement durable – Équipements de pleine nature
- André LEFAIX et Joseph SIMONNEAUX

*** Echange sur les représentants de la société civile au sein du conseil d'administration du CCAS.**

Séance levée à **20h20**